



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 22664

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité si, pour les personnes ayant commencé à travailler très tôt, il est prévu un nombre d'années maximum de versement de cotisation au régime général d'assurance vieillesse à prendre en compte pour le montant de la pension de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22664

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5910